QUESTIONS À ... Dominique Jourde, président du conseil régional de l'ordre des experts-comptables Poitou-Charentes-Vendée

Quel est le rôle d'un expert-comptable ?

LE CONTEXTE

Le conseil régional de l'ordre des experts-comptables Poitou-Charentes-Vendée vient d'éditer un annuaire recensant les 550 professionnels du territoire. Il mène en parallèle une campagne d'information et de sensibilisation sur l'exercice illégal du métier et ses conséquences.

Info-éco / En quoi consiste cet annuaire ?

Dominique Jourde / C'est le premier du genre. Il est là pour faciliter les contacts. Il recense les 550 professionnels de la région ayant le droit d'exercer. Il a été réalisé dans l'optique de compléter une campagne sur l'exercice illégal.

Info-éco / Il y a une vraie menace pour les entrepreneurs ?

D. J. / Sur le territoire, le conseil régional de l'ordre a enregistré, en un an, une trentaine de signalements. Ces fraudeurs sont repérés par des entrepreneurs ou des confrères, mais aussi grâce au travail de veille sur internet et en épluchant les petites annonces qu'ils utilisent souvent pour recruter des clients, parfois sous couvert d'une activité de conseil en entreprise. Nous souhaitons d'avertir les dirigeants sur les risques encourus.

Info-éco / Quelles sont les obligations d'un expert-comptable ?

D. J. / Les experts-comptables ont l'obligation de s'inscrire au tableau de l'ordre. C'est la base de la relation de confiance que nous mettons en place. Au même titre que le médecin de famille pour faire un bon diagnostic et une bonne ordonnance, il nous faut l'ensemble des éléments, bons comme mauvais. Prêtant serment, l'expert-comptable est tenu au respect du secret professionnel. C'est primordial pour notre profession. Si la personne n'est pas inscrite à l'ordre, elle n'est pas tenue au secret, il n'y a donc pas de garantie quant à la divulgation d'informations confidentielles. L'expert-comptable est également couvert par une assurance en responsabilité civile s'il commet une faute, pas celui qui exerce illégalement. C'est une profession réglementée, qui comporte des obligations, notamment en matière d'assurance et qui impose le respect d'une déontologie.

Dominique Jourde

« Nous apportons une vision différente de son entreprise au dirigeant, un regard extérieur »

Info-éco / Quel conseil pourriez-vous donner à un chef d'entreprise ?

D. J. / Avoir un expert-comptable inscrit à l'ordre, c'est démarrer sur de bonnes bases. L'annuaire, le site intranet et l'ordre sont là pour renseigner les dirigeants, comme les porteurs de projet. Ce message de légalité est plus sensible pour les très petites entreprises, les commerçants, les artisans ... 2/3 des entreprises ont recours à un expert-comptable, il n'y a pas d'obligation en la matière.

Info-éco / Quel est votre rôle ?

D. J. / Nous ne sommes pas là que pour des écritures comptables, nous avons aussi un rôle d'aide au pilotage de l'entreprise, de conseil et d'accompagnement. Nous apportons une vision différente de son entreprise au dirigeant, un regard extérieur. Nous essayons de lui faire voir les choses autrement. Cela peut concerner les embauches, les charges, les marges ... L'expert-comptable apporte aussi toute une partie de veille sur les nouveaux textes, les obligations à mettre en place au sein de l'entreprise. Les dirigeants viennent nous voir aussi pour avoir un point de comparaison avec les différents acteurs du marché. ◆

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHILDE WOJYLAC